

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_100 : ZONE D'ACTIVITES ECO²RIEUMAS – CESSION DES LOTS N°2 ET 3 –
ENTREPRISE CRYPTEO

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Marie-Claire MALROUX

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

**N° DEL2017_100 : ZONE D'ACTIVITES ECO²RIEUMAS – CESSION DES LOTS N°2 ET 3
– ENTREPRISE CRYPTEO**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

L'entreprise Crypteo est une entreprise de services informatiques pour les entreprises. Elle est dirigée par Monsieur Thomas Frézouls qui l'a créée le 01/09/2004. Le chef d'entreprise, pour répondre aux diverses sollicitations a créé une société-fille : AZA Télécom qui est un opérateur internet + téléphonie spécialisé en fibre optique. Avec ces 2 activités, il propose un service complet aux diverses entreprises de la région, principalement sur la Haute-Garonne et le Tarn.

Ses prestations sont essentiellement destinées aux professionnels (98% de son CA). Crypteo est basée à Lagrave avec toutefois une force commerciale et technique présente sur les deux départements.

Afin de mieux répondre aux demandes, notamment pour celles d'AZA Télécom, il envisage de se développer et regrouper ses effectifs sur la ZA ECO²RIEUMAS car il a besoin de plus d'espace afin de pouvoir accueillir ses nouveaux salariés. L'effectif actuel est de 12 salariés et doit doubler dans les 3 ans à venir dans le cadre de son développement.

Ses besoins passent par la construction d'un bâtiment de 500 m² de bureaux et de 200 m² de stocks.

L'Agglomération l'a accompagné et lui a présenté des parcelles sur la ZA Eco² Rieumas. Le chef d'entreprise s'est montré très intéressé pour l'acquisition de 2 lots (N° 2 et 3) près de l'étang dans la zone réservée pour les services. La surface de ces parcelles est de 2 558 m² environ (Cf. plan en annexe).

Le prix de vente de ces parcelles est fixé à 39 € HT/m², conforme à la délibération que vous avez prise. Le montant estimé de la vente est de 99 762 € TVA en sus pour une surface de 2 558 m² environ. En vue de l'élaboration de l'acte de vente un document d'arpentage sera réalisé pour déterminer la surface exacte. Le prix cession du terrain, ramené au m², est conforme à l'avis demandé à France Domaines.

Il vous est demandé d'approuver la cession des lots n°2 et 3 de la ZA Eco² Rieumas à l'entreprise Crypteo aux conditions susmentionnées pour son projet de développement.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération de l'Albigeois en date du 7 octobre 2014.

VU l'avis de France Domaines en date du 26 avril 2017,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2017,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente le développement des entreprises locales et la création d'emplois pour l'économie du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession des lots n°2 et 3 de la ZA Eco² Rieumas d'une surface 2 558 m² environ à l'entreprise Crypteo ou à toute personne morale s'y substituant pour son projet de développement d'une activité numérique sur l'Albigeois.

FIXE le prix de cession de 39 € HT/ m² TVA en sus soit un montant de 99 762 € HT TVA en sus pour une surface estimée à 2 558 m² avant arpentage.

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE